

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau de
Melchior J. Bordecoeter, acquis
de M^{me} la Doctoresse Dr. Weckherling,
à La Haye.

N^o 1741.

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

Document versé dans le fonds n^o 437.

1741
M^{me} de Weckherling - tabl. de Melchior J. Bordecoeter.

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DU ROYAUME DE BELGIQUE

N^o 1741

1741

Brux. 18 Nov. 1877

à M^{re} le Ministre des
Aff. Intérieures

M^{me} la Douairière
de Weckerlin, à La Haye,
propose de céder pour la
somme de Sept mille
francs un tableau de
Melchior Hondius
représentant: Une cage
suspendue à un clou.

Cette peinture a
longtemps séjourné en Hollande
d'une très grande réputation
et se recommande en effet,
à l'attention des amateurs
par une franchise d'exécution
des plus remarquables.

Par son mérite excep-
tionnel ce tableau dont
l'état de conservation
est irréprochable,

occupera le premier
rang dans la Collection
de l'Etat de l'Etat.

Monsieur le Ministre,
de vous prier, M. le
Ministre, de vouloir
bien nous autoriser
à en conclure l'acqui-
sition et d'acquies-
cer

Je

Le Président

Le Secrétaire

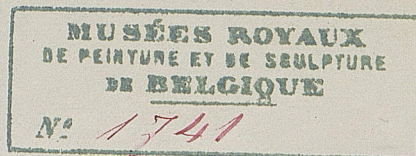
J. S.

D. S.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 14 N. br. 1877



N° 12872

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer,
en réponse à votre lettre du 18⁹ br.
N° 1741, que vous êtes autorisés
à acquérir, au prix de sept
mille francs, pour la collection
de la galerie ancienne, le tableau
de Melchior Hondecoeter représentant
" Un coq suspendu à un clou ".
Agréez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dehaene

A la Commission Directrice des Musées
de peinture et de sculpture de l'Etat.

n° 1741

Je déclare qu'il m'est dû
par les illustres royaux de Peinture
et de Sculpture de Belgique la
Somme de Sept mille francs
(Fr 7000. ⁰⁰) pour la cession d'un
tableau de Melchior Blondevoet,
(Un Coy suspendu à une clore)
suivant le contrat passé ce jour.
La Haye, 14 Décembre 1877.

Dominic M de Westphalen

On la présente déclaration s'élevant
à la Somme de Sept Mille francs

Le Secrétaire.

W. Schéer

Le Président

Louis d'Alvay

Entre Messieurs Louis Gallit, Président
de la Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture de Belgique,
d'une part, et Madame la Duvinière
de Weckherlin, à La Haye, d'autre part,

Il a été convenu :

Madame la Duvinière de Weckherlin
cède aux Dits Musées pour la somme
de Sept mille francs (F 7000⁰⁰) un
tableau de Melchior Leondese,
représentant : un coq sur pondre à un clou.
Cet ouvrage peint sur toile mesurant
un mètre dix Centimètres de hauteur
sur quatre vingt un Centimètres de largeur.

Le paiement de la Dite somme
sera effectué dès que les formalités
de la Comptabilité auront été complètes.

Fait en Double à La Haye,
Le 14 Décembre 1877.

Le Second Contractant.

Le Président.

Louis Gallit

Madame M. de Weckherlin

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 1741

Bruxelles, 18 Dec. 1877

à M^{me} la Douanière
de Weckherling
Platts
à La Haye.

J'ai l'honneur de vous
informer que le Gouverne-
ment vient d'autoriser
le Staat de Bruxelles à
acquiescer au prix de 7500
le tableau de Melchior
Honde coeder (Coeq
suspendu à un clou)
qui vient avec un tableau
jeune de Freemant à
l'examen de la Com-
de ces Etablissements.

Je vous prie, M^{me}
de vouloir bien me
mettre à même de réclamer

experts du Département de
l'Intérieur la liquidation
de la somme qui vous est
due pour la cession des
tableaux présentés en
me renvoyant revêtu de
votre signature les
pièces jointes à la présente.

J'aurai l'honneur de
vous transmettre ulté-
rieurement en mandat
de paiement ainsi à votre
nom & je vous prie
Monsieur d'agréer l'assurance
de mon très-haut respect
distingué.

Le Président

L. J.

La Haye ce 20 Dec 1844.

Monsieur



J'ai l'honneur de vous
remercier réception de votre
lettre du 18 Dec et je vous
renvoi ci inclus les pièces
signées que vous m'avez
fait parvenir à cet effet.

Veuillez recevoir à cette
occasion Monsieur le
Président l'assurance
de ma considération
la plus parfaite.

Domini M de Weckherlin

Brux. 26 Dec. 1877

à Mr le Ministre des
L^{rs} Intérieurs

Comme suite à votre
lettre du 14 de ce mois, et en
vue de la - Act, N^o 12872,
nous avons l'honneur de
vous adresser les pièces
nécessaires pour la liquidation
d'une somme de F 7000.⁰⁰,
due à M^{me} la Damaire
de Wertheim, en paiement
du prix d'un tableau de
Melchior Hondecoeter,
acquis par le Musée de l'Etat.

Nous vous prions, M^l M.
de vouloir bien liquider impu-
tée de cette somme sur l'exercice
disponible du crédit de
200000 francs alloué aux
musées royaux pour la fin du
16-juin 1878, et de faire parvenir
le mandat à l'intéressé
pour la somme de la liquidation
de Belgique, à La Haye.

Ag^{te}. Le Secrétaire
J. L.

L. 1.

Ministère D. l'Intérieur
Exercice 1877

Demande de paiement au profit
De M^{me} la Doyennière de
Weckheerlin, D. Fr 7000. -
pour achat d'un tableau ancien
destiné aux musées. -

Chap. 19 - Art 124.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

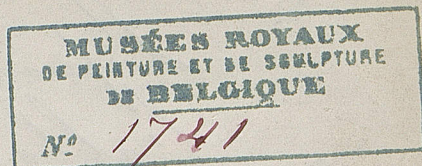
7 février 1878

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 12872



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

et Monsieur,

J'ai l'honneur de vous
informar que le mandat Cédé du
Chef de l'Acquisition pour le
Musée ancien de peinture d'un
tableau de Houde Coster représentant
"Un Log suspendu à un clou"
est soumis au visa préalable
de la Cour des Comptes.

Contrefois, les frais de expertise
de la Collection de tableaux de
Maîtres primitifs Cédé par
Mon Seigneur le Duc d'Anjou,
devant être imputés sur le
religat du Crédit sur lequel
les frais de cette Collection ont été
payés, il n'a point été possible
de mettre en charge de ce reliquat
le montant de l'acquisition du
tableau de Houde Coster. - Cette

La Commission Directrice des Musées
de Peinture &c

Depense qu'on aura eue en consequence
l'allocation qui figure au budget
du Département de l'Interieur
pour l'exercice 1874, en faveur
de la galerie ancienne de peinture
& de sculpture.

Le mandat sera transmis
à l'Intéressé par les soins de la
Légation belge à La Haye.

Une somme de frs 1060.
montant des frais de la Contre
expertise effectuée par feu M.
De launoy à l'occasion de la cession
de la Collection d'Estimard a été
imputée sur le reliquat de frs 7000
que présentait le Crédit Spécial
alloué par la loi du 16 août 1873.

Les frais de l'expertise de
la même Collection, faite par M.
Heris, seront également imputés
sur le reliquat, aussitôt que le
Gouvernement & l'Intéressé s'en seront
mis d'accord quant au chiffre

de l'indemnité à allouer.

J'ai l'honneur de vous en informer de la suite
qui sera donnée à la demande
d'indemnité introduite par M.
Heris et je vous prie d'agréer
l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre,
Le Secrétaire Général,
M. Leprieux

Voir le dossier
N° 1362